

DEUX MESURES EFFICACES POUR LES CONSOMMATEURS

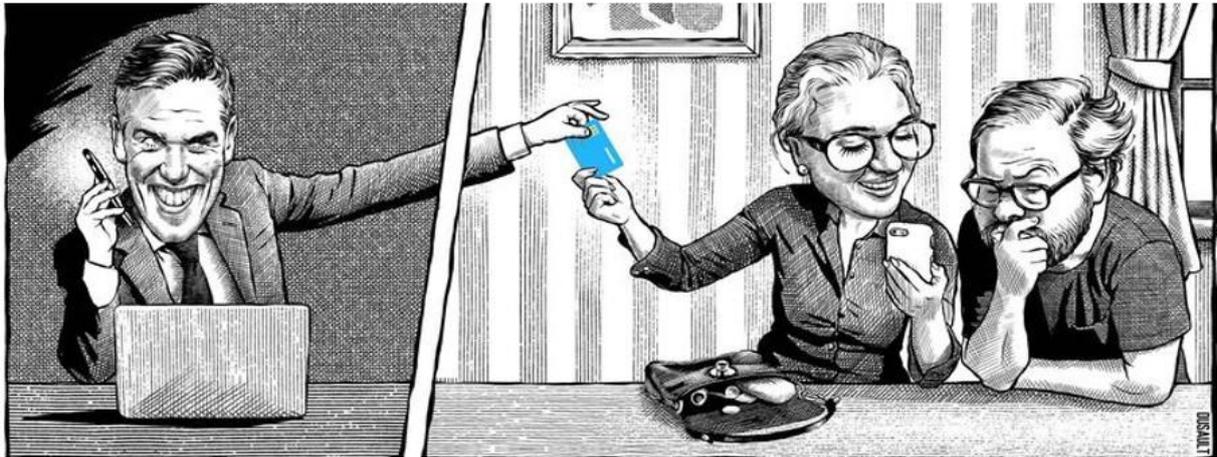
LIMITER LE SPOOFING

Les opérateurs téléphoniques ont désormais l'obligation de bloquer les appels dont le numéro affiché n'a pas pu être authentifié. Cette disposition vise à lutter contre le [spoofing](#), procédé prisé des faux banquiers qui, souvent, contactent leurs proies en usurpant le numéro de l'établissement qui tient leurs comptes. Avec le système mis en place, les coups de fil frauduleux sont interrompus.

Mais la mesure ne concerne pour l'instant que « *les appels passés depuis ou à destination des lignes fixes* », alors que la plupart du temps, ils sont émis vers des mobiles ;

LES BANQUES DOIVENT REMBOURSER

Dans un arrêt du 23 octobre 2024 (pourvoi n° H 23-16.267), cité par Corinne, la Cour de cassation a rendu une décision majeure. Un particulier piégé par un faux conseiller bancaire via la technique du spoofing ne peut se voir reprocher une « négligence grave ». La banque (en l'espèce, la BNP) doit donc lui recréditer le montant des virements frauduleux. Dans le dossier jugé, le client avait essuyé un refus, l'établissement estimant que la fourniture de codes personnels à un escroc équivalait à une « négligence grave ». Or, pour la haute juridiction, il n'existe pas de présomption de culpabilité liée à une validation des règlements par authentification forte. L'instance rappelle, en outre, qu'« *il incombe au prestataire de services de paiement de rapporter la preuve d'une négligence grave de son client* ». Les consommateurs dupés par un faux banquier ont, dès lors, plus intérêt à porter leur affaire devant les tribunaux lorsque leur banque n'accepte pas de les rembourser.



Rappelons cette règle de base : **jamais votre vrai banquier ne vous demandera au téléphone de lui communiquer vos identifiants, vos codes d'accès et vos codes secrets** – dont ceux reçus par SMS pour valider une opération. Ayez également conscience que les escrocs jouent sur l'effet de panique. Dès lors, gardez la tête froide et raccrochez dès que des informations confidentielles vous sont réclamées. Vous pourrez par la suite joindre votre banque (ou vous déplacer) pour vérification. Et vous apprendrez alors que tout est en ordre sur vos comptes...